

Argelès-Gazost, le 25 janvier 2021,

**Mesdames et Messieurs les membres du  
conseil communautaire,**

**Mesdames et Messieurs, chers collègues,**

J'ai le plaisir de vous convier à la prochaine séance du conseil communautaire qui se tiendra **le lundi 1<sup>er</sup> février 2021 à 19h00, à la salle de la Terrasse à Argelès-Gazost**, pour traiter des questions figurant à l'ordre du jour suivant :

- approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 21 décembre 2020
- compte-rendu des décisions prises par le Président en application de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales et de la délibération du 17 juillet 2020 ;

## **1. FINANCES**

- 1.1. Vote des taux de fiscalité directe locale au titre de l'année fiscale 2021
- 1.2. Reprise anticipée des résultats 2020 (budgets annexes « RPI-Arcizans-Avant/Saint-Savin », « ZAE », « Déchets » et budget principal)
- 1.3. Budget primitif 2021 (budgets annexes «RPI-Arcizans-Avant/Saint-Savin», «ZAE», «Déchets», Budget Principal et budget annexe «ZAE Portes des Vallées»)
- 1.4. Subventions d'équilibre du budget principal vers les budgets annexes (sous réserve)
- 1.5. Pacte financier et fiscal 2020/2023 - amendement
- 1.6. Attribution de compensation 2021 provisoire – révision libre
- 1.7. Mise à jour et création des autorisations de programme / crédits de paiements (AP/CP) des opérations « Regroupement des écoles d'Argelès-Gazost », « Création du refuge d'Aygues-Cluses », « ZAE - requalification rue de l'Azote », « Déchets - Réhabilitation ISDI Boû-Silhen », « Locaux techniques » et « Hôtel d'entreprises »
- 1.8. GEMAPI – fixation du produit fiscal de l'année 2021
- 1.9. Refuge d'Aygues-Cluses – fonds de concours de la commune de Gavarnie-Gèdre
- 1.10. Tour de France 2021 – convention avec ASO
- 1.11. Agence Touristique des Vallées de Gavarnie (ATVG) - contribution au fonctionnement au titre de l'année 2021

## **2. GESTION ET VALORISATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**

2.1. Approbation du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

## **3. ADMINISTRATION GENERALE – RESSOURCES HUMAINES**

3.1. Tableau des emplois – mise à jour au 15 février 2021

3.2. Comité des Œuvres Sociales – attribution d’une subvention au titre de l’année 2021

3.3. Règlement intérieur – adoption

3.4. Délégués suppléants au PETR PLVG - désignation

## **4. TRANSPORTS**

4.1. Tarifs du Transport à la Demande (TAD)

## **5. EDUCATION – ENFANCE - JEUNESSE**

5.1. Convention de gestion du regroupement pédagogique intercommunal « Arcizans-Avant/Saint-Savin » avec la commune de Saint-Savin

5.2. Conventions d’objectifs et de moyens avec les associations extra scolaires

5.3. Subventions aux associations pour les services extrascolaires 2021

5.4. Subventions aux coopératives scolaires 2021

5.5. Organisation du temps scolaire (OTS) – renouvellement à compter de 2021 pour une durée de 3 années

5.6. Approbation du règlement intérieur du Relais Assistants Maternels (RAM)

## **6. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

6.1. Convention de partenariat entre la Région Occitanie et la communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves pour le dispositif l’OCCAL-loyers

## **7. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

7.1. Poursuite de la procédure d’élaboration du SCOT

7.2. Plan d’action départemental pour les écoles des Hautes-Pyrénées (porter-à-connaissance)

Compte tenu du contexte actuel et de l’obligation qui m’est faite d’organiser les réunions du conseil communautaire dans des salles permettant le respect des consignes sanitaires en vigueur, les gestes « barrières » devront être appliqués et le port du masque sera obligatoire. Chaque élu devra posséder son propre stylo pour émarger, voter et signer.

L’accès au public est limité à la presse en fonction du nombre de places disponibles.

Dans l'attente de nous retrouver à cette occasion, je vous prie de croire, **Mesdames, Messieurs, Chers collègues**, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,  
Noël PEREIRA DA CUNHA



